

**N° 20/10.07**  
**PREAVIS N° 20/9.07**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 72'400.00 POUR LE REMPLACEMENT DES MACHINES A COMPTER  
LA MONNAIE ET A METTRE EN ROULEAUX**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Votre commission, composée de Mmes Béatrice GENOUD, Sylvie MOREL, Geneviève REGAMEY et de MM. Richard BOUVIER, Eddy STREIT, Jürgen WOELKI et du rapporteur soussigné, Frédéric AMBRESIN, s'est réunie le 19 septembre 2007 à la salle de conférences de l'Hôtel de police pour l'étude de cet objet.

Elle tient à remercier MM. Denis PITTET, municipal du Dicastère SP3, et Paul CHARDONNENS, responsable de la signalisation, de leurs explications et précisions.

## **1 PREAMBULE**

La Direction SP3 possède depuis 1997 une machine à compter la monnaie récoltée par les horodateurs et une machine permettant de mettre cette monnaie en rouleaux. Celles-ci traitent environ CHF 1'000'000.00 par année.

Or, ces machines commencent à montrer des signes de fatigue et ont dû, à plusieurs reprises l'an passé, être réparées, ce qui a occasionné quelques frais.

## **2 CHOIX**

Devant cette situation, deux choix étaient à disposition : soit cette tâche était confiée à un organisme privé tel qu'une banque ou la Poste, soit la direction se dotait de nouvelles machines.

Après quelques contacts, il s'est avéré que la sous-traitance de cette tâche s'avérait difficile ou coûteuse. En effet, l'UBS qui possède une machine à trier ne peut garantir la pérennité de ce service et la BCV ne possède plus de machine. Par ailleurs, le coût d'une telle sous-traitance est relativement élevé. La possibilité d'investir dans une nouvelle machine a donc été privilégiée.

## **3 AVANTAGES**

Les machines étant entreposées dans le Bâtiment administratif cantonal, elles sont faciles d'accès, ce qui est non négligeable quand on sait que chaque semaine, c'est plusieurs centaines de kilos de pièces qui sont transportées.

Le coût de l'investissement est, au final, beaucoup moins élevé que celui de la sous-traitance.

La nouvelle machine pourrait également compter les pièces en Euros, acceptées par les parcomètres, ce qui n'est actuellement pas le cas.

#### 4 AUTRES SOLUTIONS

Votre commission s'est posé la question, si la location d'une machine était envisageable. Il apparaît que les sociétés ne proposent des locations que durant un court laps de temps où la machine devrait être réparée.

Nous nous sommes également demandé si les parcomètres à monnaie étaient amenés à disparaître avec les moyens de paiement électroniques. Il s'avère que seul 3 à 4% des transactions sont effectuées à l'aide d'une carte CASH. Le système HISA a un peu plus de succès, mais les parcomètres à monnaie ont encore de beaux jours devant eux.

#### 5 ASPECT FINANCIER

Il apparaît clairement que l'achat de machines reviendrait beaucoup moins cher que la délégation de cette tâche à un organisme privé. En effet, après seulement 2 ans d'utilisation, les frais de sous-traitance seraient plus élevés que l'achat d'une machine avec une durée de vie estimée à 10 ans.

La commission se doit de constater que cette dépense est inscrite au plan des investissements depuis 2005 et que la décision du remplacement de cette machine a été reportée jusqu'à aujourd'hui.

#### 6 CONCLUSION

Consciente de la nécessité d'avoir un système fonctionnel et au vu des arguments ci-dessus, la commission, à l'unanimité, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

##### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

##### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 72'400.00 pour le remplacement des machines à compter la monnaie et à mettre en rouleaux;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 14'480.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008;
3. de dire que les charges d'exploitation seront portées aux comptes de fonctionnement dès l'année 2009, à raison de CHF 2'000.00.

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

F. Ambresin

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 3 octobre 2007.**